

Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2011 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic
Présents : 5 Conseillers communaux et 32 citoyens actifs
Excusés : Mmes Christiane Houriet, Valérie Cottet
M. André Droux

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et salue plus particulièrement la présence de Mme Gabrielle Bourguet qui sera élue, le 22 décembre prochain, Présidente du Grand Conseil fribourgeois, ainsi que MM. Sébastien Savoy, commandant du corps des sapeurs-pompiers et Jean-Pierre Philipona, remplaçant du commandant.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle, dans le Messenger et par affichage au pilier public, en date du 9 décembre 2011. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

Par contre, suite à une erreur de distribution de la Poste, le tout ménage a été distribué aux habitants de la commune de Bossonnens, le vendredi 9 décembre 2011. Lorsque ce fait a été constaté, nous avons appelé la poste de Bossonnens pour avoir une explication et exigé que le tout ménage soit, d'une manière ou d'une autre, encore distribué le jour même. L'employée, seule à gérer la poste à ce moment-là, nous a clairement expliqué qu'aucune distribution n'était possible, ce vendredi 9 décembre 2011. Les convocations ont donc été distribuées le samedi 10 décembre 2011, soit un jour trop tard au regard de la loi, selon l'article 12 de la Loi sur les communes. M. le Président donne lecture de la lettre de réclamation de la commune et de la lettre d'excuses de la Poste Suisse.

Compte tenu de ce qui précède, les citoyens présents à cette assemblée doivent donner leur accord pour que les objets soumis soient valablement votés ce soir. Etant donné que ce vote n'est pas prévu par la loi, les personnes présentes doivent voter oui ou non ; il ne peut pas y avoir d'abstention.

M. le Président confirme à M. Jean-Pierre Borer qu'un recours pourrait être déposé dans les 30 jours qui suivent la publication du procès-verbal.

Aussi, afin que l'assemblée puisse être ouverte et habilitée à délibérer, M. le Président nomme MM. Ernest Imhof et Hermann Jüni comme scrutateurs et pose la question suivante :

l'assemblée est-elle d'accord que les objets soumis soient valablement votés ce soir ?

A l'unanimité, les citoyens présents acceptent que les objets soient valablement votés. M. le Président remercie l'assemblée pour sa compréhension et son soutien.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (il ne sera pas lu)

- 1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale constitutive du 16 mai 2011

2. Budgets 2012 (ils ne seront pas lus)

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
2.2 Rapport de la commission financière et approbation
2.3 Présentation du budget d'investissement
2.4 Achat de matériels didactiques pour le cercle scolaire Attalens-Granges
2.5 Rapport de la commission financière et approbation
2.6 Réfection du pont de la Biorde situé à la route du Prey
2.7 Rapport de la commission financière et approbation
2.8 Achat d'un véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse
2.9 Rapport de la commission financière et approbation
2.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

3. Présentation du plan financier 2012-2016 et observations de la commission financière

4. Modification du règlement du personnel communal

- 4.1 Présentation des modifications et approbation

5. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

1.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale constitutive du 16 mai 2011

Le procès-verbal n'est pas lu ; il était en consultation sur le site Internet de la commune et au bureau communal. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé par 30 oui et 2 abstentions.

2. Budgets 2012

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement chapitre par chapitre et donne des explications sur les comptes qui présentent de fortes variations par rapport au budget 2011. Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques 2009 fournies par le Service cantonal des contributions. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en légère hausse, de même que la péréquation financière cantonale. Le budget 2012 a pu être difficilement bouclé avec un total de charges de

Fr. 3'494'218.81 et Fr. 3'350'850.82 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 143'367.99, ce qui représente un taux de 4.74% du budget de fonctionnement, proche de la limite des 5% d'endettement autorisés.

M. Grégoire Demaurex constate que notre participation au cercle scolaire Attalens-Granges est stable, malgré le surcoût de la nouvelle salle de gym. Il demande si un impact est déjà contenu dans ce budget, et si oui, comment il a été évalué. M. Serge Praz explique que nous ne sommes pas encore en possession de tous les chiffres. Néanmoins, ce budget inclut d'autres charges liées aux bâtiments existants, et l'un compense l'autre.

M. Grégoire Demaurex demande si la commune a un droit de regard par rapport aux travaux et à l'aspect financier des nouvelles constructions. M. le Président confirme que, via la commission de bâtisse dans laquelle nous sommes représentés, les choses sont transparentes en ce qui concerne la construction et les devis. Lorsqu'on parle de décomptes, de chiffres et de budget, le droit de regard est total pour la commune de Granges et ceci en accord avec la commune d'Attalens.

M. Claude Guex constate qu'une bonne partie des charges nous est imposée (affaires sociales, école, santé). Il imagine donc que des efforts ont été faits au niveau de la commune ; qu'est-ce que cela signifie pour la suite ? M. Serge Praz indique que le 70% du budget est imposé par les charges liées. Si ces dernières continuent à augmenter, cela impliquera probablement une hausse d'impôts.

2.2 Rapport de la commission financière et approbation

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2012. Cet examen consiste, pour l'essentiel, à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Sur la base de cet examen, la commission financière donne un préavis favorable à ce budget de fonctionnement et le recommande à l'approbation de l'assemblée communale.

Nous avons relevé les points suivants :

Certains montants ont subi une fluctuation relativement importante suite à une modification de la ventilation comptable, afin d'être plus précis dans les comptes.

- **0- Administration** : la diminution des charges est due à cette nouvelle ventilation.
- **5- Affaires sociales** : les affaires sociales sont en constante augmentation.
- **6- Transports et communications** : le poste « entretien des routes et éclairage » budgétisé à Fr. 20'000.00 ne permettra pas d'effectuer plus que l'entretien courant des routes.

La principale différence entre le budget 2011 et 2012 est également due à la modification de la ventilation comptable sur le poste « loyers du bâtiment de l'édilité » d'un montant de Fr. 35'000.00.

L'augmentation du nombre de bus implique également une hausse des charges.

- **7- Environnement** : le remplacement des conduites EC du chemin de la Diey devisé à Fr. 63'000.00 sera prélevé à la réserve des eaux.

L'autofinancement du poste « ordures ménagères » reste atteint au taux de 75.89%.

- **9-Finances et impôts** : pour cette année 2012, la péréquation financière apporte une augmentation importante des produits.

La commission financière remarque que l'ancien abattoir est loué.

- **Résultat du budget de fonctionnement** : le déficit de Fr. 143'367.99 est proche du taux de déficit de 5% autorisé par l'Etat. Il faudra être très vigilant tout au long de l'année afin de ne pas dépasser ce budget.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2012 est soumis au vote et approuvé par 29 oui et 3 abstentions.

2.3 Présentation du budget d'investissement

2.4 Achat de matériels didactiques pour le cercle scolaire Attalens-Granges

En vue d'équiper certaines classes et de remplacer une partie des anciens tableaux, le cercle scolaire Attalens-Granges propose d'investir dans l'achat de matériels didactiques (tableaux interactifs, caméra pour beamer, remplacement de 3 PC, accumulateurs pour ordinateurs portables). Le coût global s'élève à Fr. 57'000.00, dont Fr. 13'760.00 à charge de la commune de Granges. Ce montant sera prélevé sur les disponibilités.

M. Claude Guex s'enquiert du besoin de cet investissement. Il est surpris par ce genre de dépenses très sophistiquées. M. Serge Praz explique que selon la convention qui nous lie avec la commune d'Attalens, il est prévu que la commune de Granges participe aux frais d'équipement de matériels scolaires. De plus, les tableaux actuels tombent en désuétude ; c'est l'occasion de les changer.

M. Jérôme Lambert qui a eu l'occasion de tester ce matériel, dans le cadre de son travail, estime qu'il est disproportionné et ne juge pas opportun d'investir dans des tableaux interactifs.

M. Rodolphe Aeschlimann est d'avis qu'il ne faut pas lésiner avec la formation. Cet avis est partagé par M. Ernest Imhof qui trouve que le montant de Fr. 13'760.00 n'est pas excessif.

M. Serge Praz explique à M. Pierre-Philippe Durussel qu'on ne retrouve pas les frais financiers liés à cet investissement dans la planification financière car le montant de Fr. 13'760.00 sera prélevé sur les disponibilités. Etant donné que la commune d'Attalens a décidé de mettre cet achat en investissement, nous avons dû faire de même afin d'avoir une cohérence au niveau du cercle scolaire.

2.5 Rapport de la commission financière et approbation

La commission financière prévoit favorablement à cet investissement. Selon la convention, Granges participe aux frais de matériel scolaire. Ce montant est proposé en investissement dans le but de ne pas augmenter le déficit du budget de fonctionnement. Toutefois, le fait de voter un investissement pour le mobilier, et non de l'immobilier appartenant au cercle scolaire, crée un précédent.

La parole n'étant plus demandée, l'achat de matériels didactiques d'un montant de Fr. 13'760.00 est soumis au vote et approuvé par 27 oui, 2 non et 3 abstentions.

2.6 Réfection du pont de la Biorde situé à la route du Prey

Le passage d'un véhicule lourd a eu pour conséquence l'affaissement d'une partie de l'ouvrage. Il est donc impératif d'entreprendre des travaux. En 2008, le bureau MGI nous transmettait un rapport qui

mentionnait déjà qu'un assainissement complet de ce pont devenait nécessaire. Le Conseil communal souhaite donc procéder à sa réfection totale avec la pose d'une nouvelle dalle sur la voûte en pierre existante et la mise en place de barrières conformes aux normes actuelles. Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 115'000.00.

M. Bernard Vienne demande s'il est possible d'obtenir des subventions de la part du Canton ou de la Confédération. M. Savio Michellod se renseignera, mais comme ces dégâts n'ont pas été causés par la Biorde, il y a peu de chances que des subsides nous soient octroyés.

M. Jean Reichenbach pense qu'au vu de l'évolution du trafic à la route du Prey, il faudrait penser à élargir le pont. M. Savio Michellod demandera à un devis supplémentaire et le sujet sera rediscuté.

Faisant suite aux différentes questions liées à ces travaux, le Conseil communal apporte les compléments suivants :

- Les barrières seront installées sur le mur. Par conséquent, le pont ne sera pas plus large et le tonnage est maintenu, selon les normes actuelles.
- Les dégâts sont dus à l'usure normale du pont.
- Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.
- La voûte en pierre est en bon état ; il ne devrait pas y avoir de surprise quant à l'état de la structure.

2.7 Rapport de la commission financière et approbation

La commission financière préavise favorablement à cet investissement. La détérioration de ce pont était connue suite au rapport du bureau d'ingénieurs MGI, datant de 2008. Cet investissement peut être assimilé au montant de l'entretien des routes de notre commune.

La parole n'étant plus demandée, la réfection du pont de la Biorde pour un montant de Fr. 115'000.00 est soumise au vote et est approuvée par 31 ou et 1 abstention.

2.8 Achat d'un véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse

L'actuelle flotte d'intervention du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse est vieillissante et son entretien devient toujours plus coûteux. De plus, l'évolution démographique de nos trois communes impose également de nouveaux impératifs en matière d'équipement. Pour ces raisons, les Conseils communaux d'Attalens, Bossonnens et Granges désirent acquérir un tonne-pompe de 10.5 tonnes, dont les caractéristiques correspondent aux besoins du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse. Le montant à charge de la commune de Granges, après déduction de la subvention de l'ECAB, s'élève à Fr. 48'470.00.

M. Sébastien Savoy explique à l'assemblée le fonctionnement d'un tonne-pompe. Ce véhicule peut contenir 2'000 litres d'eau et est indispensable en première intervention avant de pouvoir se brancher sur une borne d'hydrante ; les 5 premières minutes d'intervention sont très importantes. A l'heure actuelle, le corps des sapeurs-pompiers dispose de trois véhicules : le pinz datant de 1969, le B90 de 1990 et le Toyota de 1996. D'après les normes de Frifire 2011, un corps doit être capable d'intervenir sans le soutien du centre de renfort.

M. le Président précise à M. Bernard Rüegg que la clé de répartition utilisée pour l'achat du véhicule est basée selon la valeur ECAB.

M. Sébastien Savoy indique que tous les conducteurs formés jusqu'au 1^{er} janvier 2003 peuvent conduire un tonne-pompe. Néanmoins, la formation des conducteurs ne se fait plus pour l'instant, car le permis C1 n'est valable que pour des véhicules de 7.5 tonnes.

2.9 Rapport de la commission financière

La commission financière préavise favorablement à cet investissement.

Cet important investissement est subventionné par l'ECAB à raison de 40%. Le solde est réparti entre les 3 communes. Ce véhicule permettra d'augmenter la sécurité de la population et assurera un apport plus rapide de matériel et d'eau lors d'interventions.

La parole n'étant plus demandée, l'achat d'un véhicule de 10.5 tonnes pour un montant à charge de la commune de Granges de Fr. 48'470.00 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement est soumis au vote et est approuvé par 28 oui et 4 abstentions.

3. Présentation du plan financier 2012-2016 et observations de la commission financière

M. Serge Praz présente le plan financier 2012-2016 qui se veut uniquement informatif. Nous constatons une hausse importante des charges liées et des charges relatives aux investissements votés ces dernières années. L'excédent de charges représentera en 2013, 8.3% du budget pour atteindre en 2016, 9.5% du budget de fonctionnement. Ce plan financier indique très clairement qu'il faudra prendre des mesures afin d'augmenter les recettes pour les prochaines années.

M. Serge Praz explique à M. Jean Reichenbach que chaque type d'amortissement est imposé par la loi quant à la durée et qu'il ne peut pas être prolongé. A chaque échéance, les taux sont renégociés ; l'emprunt de Fr. 600'000.00 lié au concept sécurité a été bloqué pour 10 ans au taux de 1.65%.

M. le Président signale à l'assemblée qu'aucun amortissement n'a eu lieu en 2012 pour le concept sécurité car l'ensemble du projet n'est pas terminé. En effet, dans le cadre de la mise à l'enquête publique du dossier de la sécurisation de la route du Prey (mise en place d'aménagements physiques de modérateur de trafic, sur le haut de la route) une opposition a été déposée. L'argument principal de l'opposant est qu'aucun contrôle de vitesse n'a été effectué sur la route du Prey et que « les dépassements fréquents de la vitesse, ne sont rien de plus que l'impression des personnes qui ont vu des véhicules passer le long la route ». Une séance de conciliation a été organisée, mais elle n'a pas abouti. Le dossier est en traitement auprès de la Direction de l'aménagement et des constructions.

M. Serge Praz précise à M. Rodolphe Aeschlimann que notre participation de Fr. 270'000.00 à l'extension de la Step sera prélevée sur la réserve, pour autant qu'on ne doive pas l'utiliser pour d'importants travaux liés à des changements de conduites.

M. Ernest Imhof imagine que la population de Granges devrait augmenter ces prochaines années, d'où des rentrées fiscales plus importantes. M. le Président explique que la population ne va probablement pas augmenter ces quatre prochaines années. En effet, le dossier de la révision générale du plan d'aménagement local est en examen préalable auprès du Canton, depuis février

2010. Lorsqu'il sera de retour, il faudra prendre en compte les remarques de l'Etat avant de mettre le dossier à l'enquête publique. De plus, les éventuelles oppositions devront être traitées avant que des parcelles puissent changer d'affectation.

M. Bernard Ruegg donne lecture des observations de la commission financière :

La commission financière a examiné le plan financier 2012-2016 établi par le Conseil communal. Nous tenons d'abord à remercier le Conseil communal de l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir un outil de gestion prévisionnelle des finances de la commune. Notre examen nous a fait relever les points suivants :

- *Certains travaux n'étant pas encore terminés, cela reporte le début du remboursement en 2013. Nous constatons que le taux de déficit de 5% sera largement dépassé et des rentrées financières supplémentaires seront nécessaires.*

La commission financière ne voudrait conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement Mme Cristina Beaud ainsi que M. Serge Praz pour toutes les explications fournies.

4. Modification du règlement du personnel communal

4.1 Présentation des modifications et approbation

M. le Président indique que le règlement du personnel communal est calqué sur le règlement du personnel de l'Etat de Fribourg. Le personnel de l'Etat de Fribourg a au minimum, depuis 2009, cinq semaines de vacances. La modification présentée à l'assemblée consiste à mettre notre règlement en conformité avec celui de l'Etat et à accorder à notre personnel communal au minimum cinq semaines de vacances par année. M. le Président donne lecture de l'article 48 dudit règlement concernant la durée des vacances.

La parole n'étant pas demandée, la modification du règlement du personnel communal est soumise au vote et est approuvée par 31 oui et 1 abstention.

5. Divers

Mme Pascale Zimmermann, au nom de ses collègues et du personnel communal, remercie M. François Genoud pour sa disponibilité et son engagement envers la commune et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le livre « Granges, le voyage dans le passé » est en vente au bureau communal au prix de Fr. 70.00 pièce.

M. le Président, au nom du Conseil communal, du parti démocrate-chrétien et de la famille de Mme Gabrielle Bourguet, réitère l'invitation adressée à la population et l'invite à l'apéritif organisé le vendredi 23 décembre en l'honneur de Mme Gabrielle Bourguet, présumée Présidente du Grand Conseil fribourgeois pour l'année 2012.

Mme Gabrielle Bourguet se fera un plaisir d'accueillir les citoyens de Granges à l'apéritif du 23 décembre et remercie chaleureusement la population de Granges. Elle a été très touchée par le

soutien qu'elle a obtenu à Granges lors des élections du 13 novembre dernier. Mme Gabrielle Bourguet se réjouit de pouvoir mettre la commune de Granges à l'honneur durant cette année de Présidence.

M. Christophe Savoy explique que les parents habitant le bas de la route du Prey ont constitué un comité pour la sécurisation des enfants du Prey. Les enfants cheminent par la route du Prey pour aller prendre le bus. Cette route n'a ni trottoir, ni éclairage. Le comité en place souhaite savoir s'il peut compter sur la collaboration du Conseil communal pour régler ce problème et dans quel délai. Cela fait plus de 6 mois que le dossier est en suspens.

M. le Président indique que le Conseil communal est prêt à collaborer, mais il compte également sur la participation active de toutes les parties pour que la situation se débloque, car seul il ne peut rien faire. De plus, ce dossier relève du domaine privé et selon le dernier courrier que le comité a reçu de la part du Préfet, deux options concrètes étaient proposées. Le Conseil communal attend donc une réponse des personnes concernées par ce problème. M. Christophe Savoy précise que si le Conseil communal n'intervient pas, le dossier ne bougera pas.

M. René Vienne, représentant l'hoirie Camille Vienne, expose à l'assemblée l'historique du quartier du Prey. Selon M. René Vienne, lors de l'élaboration du « PED du Prey », M. Gilbert Gabriel, père, et M. Jean-François Vionnet ont donné oralement leur accord pour qu'un sentier piétonnier passe en limite de leur parcelle. A relever que M. Gilbert Gabriel, fils, n'a pas été approché car l'hoirie n'était pas au courant qu'il était également propriétaire de la parcelle concernée. A cette époque, le bureau Monnard n'a pas dit à l'hoirie Camille Vienne qu'un accord oral n'était pas suffisant et qu'il fallait un accord écrit. L'hoirie Camille Vienne a donc réitéré sa demande à MM. Gilbert Gabriel, père et fils. Ces derniers ont répondu qu'ils n'autorisaient pas le passage du sentier sur leur propriété et qu'ils ne souhaitaient pas vendre du terrain. M. Jean-François Vionnet a également indiqué qu'il n'autorisait pas le passage du sentier sur sa propriété. Aussi, l'hoirie Camille Vienne a proposé de céder à la commune une largeur de 1 mètre de terrain le long de la route communale, côté aval de la route du Prey, pour qu'elle réalise un sentier ; la commune a répondu qu'elle n'était pas intéressée. Compte tenu de ce qui précède, l'hoirie Camille Vienne a adressé une lettre à Fribourg, avec une copie à M. le Préfet, pour les informer que le sentier ne se fera pas ; aucun des deux n'a répondu que l'hoirie était obligée de réaliser ce sentier.

M. le Président souhaite que les éléments ci-après soient protocolés, à savoir :

1. Etant donné d'une part le caractère partiellement privé de cette affaire ;
2. Etant donné également que ce n'est de toute façon pas dans cette assemblée qu'on va résoudre quelque chose, qui depuis des années n'est pas résolu avec les parties concernées ;
3. Et surtout du fait que les deux personnes qui ont été citées ne sont pas là pour répondre et se défendre, M. le Président propose de mettre un terme à cette discussion, dès maintenant.

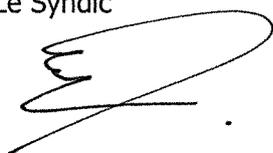
M. le Président indique à M. Christophe Savoy qu'aucun trottoir n'est prévu pour l'instant, d'une part, par manque de moyen financier, et d'autre part, à partir du moment où cette affaire est en discussion, qu'elle est bloquée, mais que le Conseil communal sait très bien qu'un sentier devait se faire, il est clair qu'on ne va pas subsidier ce sentier par un trottoir.

M. Alain Jacot souhaite qu'un effort supplémentaire soit fait pour déneiger et saler la route du Prey. M. le Président explique que les efforts sont déjà très importants pour le service hivernal. Néanmoins, le Conseil communal prend note de cette remarque.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant les membres présents pour leur participation à la vie politique du village et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour la préparation de cette assemblée, et en particulier M. Serge Praz pour la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à notre apprentie Mlle Esteves, ainsi qu'à Mmes Beaud, Gabriel et à M. Girard pour la préparation de la salle. L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

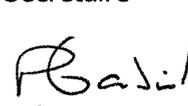
La séance est levée à 21h55.

Le Syndic



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel